

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit et le 29 mars, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages à UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H10 en présence de :

PRESENTS : Messieurs JP. LARDY, E. FARGIER, A. CHIRAUSSSEL, J. DURIEU, A. LOYET, M. BOUSCHON, P.GAILLARD, S. CIVIER, G. JALADE, A. BASTIDE, B. PERRUSSET (+procuration de P. ROUX), P.MAISONNEUVE, R. THIOLLIERE, L. JOFFRE (procuration de JC. COURT), L. BUFFET, G. SAUCLES, R. MOULIN, J. DAURY, D.BERAL, J. SOUBEYRAND, B. MEISS, R. ROURESSOL, F. BRECHON, P. ABEILLON (+procuration de D.RECCHIA), J. SEBASTIEN, G. FANGIER, S. REYNIER, J. SARTRE (+procuration de M. CHAZE), P. LAVIALLE, M. CEYSSON, R. LACROTTE, M. TOURVIEILHE (+procuration de C. GARCIA), P. MANENT. Mesdames R. DUPLAN (procuration de G. DOZ), M. ALLAMEL (+procuration de JP. CONSTANT), MN. DURAND, C. FAURE, F. DUMAS, M. DUBOIS (+procuration de A. LACOSTE), C. DUCHAMP (procuration de JY.PONTHIER), C. SUCHET, C. PASTRE, MF. MARTIN, D. FORBIN, D. CHARITA (+procuration de JC. FLORY).

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 45

Procurations : 7

Votants : 52

Absents : 3

Date de convocation : 23/03/2018

Absents : Monsieur F.JOUFFRE , Mesdames F.NOGIER, N. BARACAND

En présence des suppléants non votants :
Monsieur C. BOUTONNET, P. AYMARD, J. LE BELLEGO

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

Objet : Budget annexe SPANC -Débat d'orientation budgétaire 2018

Rappel : Sur le plan comptable, s'agissant d'un service public à caractère industriel et commercial géré sous la norme M49, le budget doit s'équilibrer avec ses recettes propres d'autant que l'ensemble des communes n'est pas concerné par la régie du SPANC.

En accord avec le comptable public, et tant que les recettes du service ne permettent pas de couvrir les dépenses récurrentes dont notamment les salaires, les dépenses seront payées sur le budget général (service individualisé en comptabilité analytique pour le suivi) et régularisées par émission de titres de recettes sur la régie du SPANC au fur et à mesure de l'alimentation du compte de trésorerie du budget annexe par la perception des redevances sur les usagers.

En 2017, la trésorerie du budget annexe n'a pas permis le remboursement au budget général de l'intégralité des dépenses de fonctionnement du SPANC dont les crédits devront à nouveau être inscrits au budget annexe 2018, soit + 1 185€ sur les charges à caractère général et + 13 586€ sur les charges de personnel.

Pour l'heure, le BA 2018 du SPANC est prévu comme suit.

La section d'exploitation s'équilibre, outre la reprise du résultat globalisé 2017 (c/002), par les recettes sur usagers (70) et la subvention de l'Agence de l'eau 2017 (74). Cette subvention est en nette diminution car l'Agence de l'eau ne finance plus les 1ers contrôles diagnostic de l'existant depuis 2016, considérant qu'ils auraient dû être achevés depuis longtemps (pour mémoire, la loi fixait le terme au 31/12/2005), ce qui constitue encore la très grande partie de notre activité.

De plus, l'agence de l'Eau a annoncé courant du dernier trimestre 2017 qu'elle ne subventionnerait plus la réhabilitation des installations non conformes ce qui, par suite, supprime également les aides aux collectivités sur l'animation et le conseil. La surface financière du budget annexe ne nous permet pas de nous substituer à la défaillance de l'Agence de l'Eau bien que l'agent en charge continue à exercer son rôle de conseil auprès des particuliers.

Des dossiers d'aide à la réhabilitation restent pendants et seuls une dizaine seront subventionnés malgré notre intervention auprès de l'Agence. Des crédits sont prévus au budget à cet effet à hauteur de 35 000 €.

La section d'investissement, le déficit 2017 de 920.10 s'équilibre par la dotation aux amortissements (C/040) de plus de 5 172.18. C'est pourquoi il est prévu que le résultat d'exploitation 2017 soit entièrement repris en fonctionnement.

Tels sont les éléments particuliers d'orientation budgétaire qui entrent dans la préparation du BP2018 de la régie du SPANC et dont je vous demande de me donner acte.

Après examen et discussion, le Conseil Communautaire donne acte au Président des éléments du débat d'orientation budgétaire concourant à la préparation du budget annexe du SPANC pour 2018.

L'Ordonnateur soussigné
« Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Sous-Préfecture de
Largentière le **06 AVRIL 2018** »
certifie le caractère exécutoire
par réception en Préfecture

en date du 06 AVR. 2018

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 5 Avril 2018

Le Président,
Louis BUFFET

